

Monsieur Bruno LEMAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances
Ministère de l'Economie et des Finances
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Saint Ouen, le 8 septembre 2022

Monsieur le Ministre,

Créée en 1921, la FNA est une organisation professionnelle représentative des entreprises de la branche des services de l'automobile dont le commerce et la réparation automobile, le dépannage-remorquage, la distribution de carburants, le lavage ou encore le contrôle technique et services associés.

La FNA a été saisie par de nombreux professionnels du lavage des véhicules dont l'activité a dû s'interrompre sur décision administrative prise sur le fondement des arrêtés préfectoraux portant limitation ou interdiction provisoire des usages de l'eau. De nombreux préfets ont en effet pris des arrêtés conformes au tableau des mesures minimales de restriction des usages de l'eau préconisé dans le guide de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse paru en juin 2022.

Ce guide, adopté sans aucune concertation avec les organisations professionnelles du secteur, a pris des mesures de restrictions qui nous paraissent disproportionnées et contre productives. Nous ajouterons qu'en cas d'actionnement du niveau de gravité 4 (crise), c'est la seule activité qui n'est assortie d'aucun tempérament.

Une activité essentielle pour la préservation des nappes phréatiques

Les professionnels du lavage exercent une activité à part entière avec plus de 10 000 stations de lavage et 24 500 actifs directement ou indirectement rattachés. Au fil des années, la filière s'est spécialisée pour préserver les ressources en eau en récoltant, par des techniques de pointe, divers polluants (les boues, les hydrocarbures, les détergents, les métaux lourds comme le cuivre, les produits de polissage...).

Les eaux usées sont ensuite orientées vers des centres d'épuration. Nous estimons que 95% de l'eau utilisée est retraitée. A contrario, les eaux de lavage à domicile qui consomment au moins 3 fois plus d'eau, repartent directement dans les sols avec des effets catastrophiques à long terme. Ce sont tous nos efforts qui se retrouvent anéantis par méconnaissance de notre métier.

Un guide national pas adapté à notre activité

Le guide national, dont nous ne remettons absolument pas en cause l'intérêt compte tenu des enjeux environnementaux, préconisent des mesures restrictives disproportionnées qui mettent en péril de très nombreuses entreprises et emplois du lavage. La FNA va se rapprocher du Ministère de la transition écologique pour obtenir des dérogations pérennes adaptées à la maîtrise des ressources en eau par nos entreprises.

Des fermetures administratives imputables au changement climatique

De nombreuses activités sont impactées par le réchauffement climatique. Le lavage des véhicules en fait partie. Les arrêtés préfectoraux peuvent couvrir des zones étendues avec des interdictions partielles ou totales applicables sur plusieurs mois (de 3 à 8 mois). Si le recours à l'activité partielle de nos salariés est envisageable, il ne saurait être suffisant. Les sociétés d'assurance ne couvrent pas plus les pertes d'exploitation, contrairement à ce que certaines préfectures ont pu écrire à des chefs d'entreprise. Sans soutien de l'Etat (fonds de solidarité par exemple), nous craignons la fermeture de milliers de centres de lavage dont c'est l'activité principale ou même secondaire. Les impacts économiques sociaux, environnementaux seront conséquents et la gestion des bassins fortement dégradée.

Autre effet sous-mesuré, l'arrêt ou la limitation de l'activité lavage impactent les stations-services. Beaucoup se sont diversifiées en ce sens pour maintenir le point de vente de carburants. Leur cessation de distribution désagrégerait encore plus le maillage de ces stations alors que le Parlement vient tout juste de voter un budget de 15 millions d'euros de soutien.

Face à l'urgence économique et écologique que provoquent ces fermetures administratives pures et simples, la FNA a l'honneur de solliciter un entretien très rapidement avec vos services pour évoquer les mesures complémentaires prioritaires pour compenser la perte totale de chiffres d'affaires et plus largement les aides éventuelles sur 2023 pour l'acquisition d'équipements favorisant des techniques de recyclage de l'eau.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre très haute considération.

Monsieur Bruno CHOIX

Président de la branche maintenance vente



Monsieur Patrick AUBRY

Référent National Station de Lavage

